

DEPARTEMENT DU NORD

---



COMMUNE DE  
RUMILLY-EN-CAMBRESIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 avril 2022

--oOo--

DÉLIBÉRATION N° 2022-37

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Rumilly en Cambresis, légalement convoqué le vingt cinq avril deux mille vingt deux, s'est réuni en la salle des Cérémonies de Rumilly en Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Jean FICHAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 3

Nombre de conseiller absent : 0

Présents : Jean FICHAUX, Jean-Claude LEFEBVRE, Anne-Marie BAR, Jean-Michel GODECHOUL, Christelle CARRE, Laurence WATTELLE, Didier GOSSELET, Cécilia SERGENT, Vincent LEPILLIEZ, Mathieu BILBAUT, Michel LIENARD, Françoise BIERI

Absents excusés ayant donné procuration : Jacques ARDHUIN à Jean FICHAUX, Isabelle HILARION à Anne-Marie BAR, Fanny BONNEVILLE à Mathieu BILBAUT

Secrétaire de séance : Christelle CARRE

**7 - Tarif plaque pour « Le jardin du souvenir »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir le montant des plaques qui seront apposées sur les totems du jardin du souvenir

Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, la somme de 30€ avec la gravure et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

Veillez Mesdames, Messieurs, vous prononcer

**ADOPTE PAR 13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE**

Envoyé en préfecture le 04/05/2022  
Reçu en préfecture le 04/05/2022  
Affiché le  
ID : 059-215905209-20220429-2022\_37-DE

Ainsi fait et délibéré en Séance, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents après lecture  
Certifiée exécutoire par le Maire  
Adressée en Sous-Préfecture le 03 mai 2022

Acte rendu exécutoire de par sa publication ou affichage en date  
du 03 mai 2022  
Et  
De sa transmission en sous-préfecture en date du : 03 mai 2022

Rumilly-en-Cambrésis, le 03 mai 2022

Le Maire,

Jean FICHAUX

